



L'ANCCLI et les CLI, des parties prenantes sans parti pris dans le champ des activités nucléaires

Gouvernance et Transparence

Dans le contexte de la gouvernance des activités nucléaires, en particulier dans le domaine de la sûreté et de la gestion des déchets nucléaires, la vigilance de la société civile est une nécessité.

L'expérience des « Commissions Locales d'Information » (CLI) et leur fédération Nationale, l'ANCCLI, représente un exemple unique en Europe d'implication des acteurs locaux sur les questions nucléaires.

Une structuration progressive de la société civile...

En France, chaque installation nucléaire de base et structure assimilée bénéficie d'une **CLI (Commission Locale d'Information)**. La CLI a une mission d'information et de suivi permanent de l'impact des grands équipements énergétiques.

- **1977**, création de la première CLI à Fessenheim.
- **1981**, la « Circulaire Mauroy » a ouvert la voie à la création des CLI auprès des installations nucléaires.
- **2006**, la Loi TSN sur la Transparence et la Sécurité en matière Nucléaire conforte le fondement juridique des CLI et précise leurs missions, rôles et leur financement.
- La loi TSN confirme l'existence d'une fédération nationale – l'ANCCLI.

Une CLI est un lieu d'écoute, de dialogue et de concertation entre les autorités, les producteurs et opérateurs et les acteurs locaux. La CLI est surtout un **outil de suivi, de vigilance citoyenne et d'information pour les acteurs locaux dans la perspective d'une préservation de leur patrimoine naturel, social, économique et culturel.**

La fédération nationale des CLI, l'ANCCLI, est créée en 2000. Elle favorise la mise en commun d'expériences et porte la voix des CLI sur le plan national et international. Elle tisse des liens de partenariat étroit avec l'ASN (Autorité de Sûreté Nucléaire), l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire), le HCTISN (Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sûreté Nucléaire)...

Aujourd'hui, il existe 38 CLI sur le territoire, composées chacune de 4 collèges : des élus, des représentants d'associations de protection de l'environnement, des représentants des organisations syndicales de salariés du nucléaire, des personnes qualifiées et des représentants du monde économique.

Soutenir la montée en compétence et l'accès à l'expertise pour une diversification de l'information autour des questions nucléaires.

Dans le cadre de leur mission, l'ANCCLI et les CLI souhaitent contribuer à l'objectivité, à la qualité et à la pluralité des informations mises à disposition des citoyens.

Ces instances locales d'expression pluraliste... comprennent des pros-nucléaires, des anti-nucléaires, des gens sans partis pris, des gens comme vous et moi ... mais avec un objectif commun : comprendre et savoir ce qui se passe dans une installation nucléaire, être informés (notamment lors de dysfonctionnement), participer à l'amélioration continue, participer au renforcement de la sûreté. En somme, apporter le point de vue du citoyen.

Les CLI questionnent l'exploitant, l'ASN et l'IRSN, organisent des débats, effectuent des contre-analyses, surveillent l'environnement, engagent des expertises, participent à des inspections...

L'Autorité de Sûreté Nucléaire, les exploitants, les experts, les ONG et la société civile (les CLI) sont des sources d'information sur le fonctionnement des activités nucléaires. Cette diversité constitue une richesse qui permet à tout à chacun, quelle que soit sa position vis à vis du nucléaire, de développer sa propre connaissance et sa propre compréhension.

L'expertise citoyenne se construit, les CLI écoutent les observations de leurs membres sur le terrain, prennent du temps pour apprendre, développer et renforcer leurs capacités de compréhension, de questionnement, de lanceurs d'alerte.

Informier le grand public sur les activités nucléaires

L'une des missions essentielles des CLI est de relayer l'information dont elle dispose auprès du grand public et de permettre ainsi au citoyen de se forger sa propre opinion.

Les travaux des CLI sont largement diffusés auprès de la population et des partenaires institutionnels via des lettres d'information, des réunions publiques, des articles dans les médias... les CLI disposent aussi le plus souvent d'un site Internet.

Pour mener à bien toutes ses missions et assurer une large communication et information vers le grand public la CLI nécessite des moyens humains et financiers, malheureusement pas toujours suffisants.

Contact

Yves LHEUREUX
yveslheureux@me.com
06 60 18 57 92